

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOÛT 2009**

Le dix sept août deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 11 août, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA**.

**Absents excusés** : Madame Catherine **AMANN** a donné procuration à Sophie **DIAMANTINI**, Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, Madame Colette **ROTTIER** a donné procuration à Chantal **BRICOUT**, Monsieur Joël **XOLIN** a donné procuration à Séverine **COURTOIS-SENE**.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

**Madame la Maire** annonce la suppression du point 7 relatif à la création d'un poste d'adjoint technique en contrat CAE. Deux autres points supplémentaires sont proposés et concernent l'ouverture de l'enquête publique pour la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) d'une part et l'encaissement d'un chèque de 860,00 € d'autre part. Les conseillers municipaux acceptent la modification de l'ordre du jour du présent conseil.

### **1) Emprunt :**

**Madame la Maire** annonce la nécessité pour la commune de contracter un emprunt afin de financer les travaux d'investissement sur la commune. Pour ce faire, 4 banques ont été consultées et l'offre la plus avantageuse émane du Crédit Mutuel.

Il est demandé au présent conseil municipal d'autoriser **Madame la Maire** à réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 700 000 € dont le remboursement s'effectuera en 60 trimestres. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le taux réel d'intérêt pour l'emprunteur est fixé à 4,40 %.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. La première échéance aura lieu le 31 janvier 2010.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt. La délibération est exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982.

## **2) Travaux de renforcement du mur de la place St Michel :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire expose le point. Un diagnostic de solidité du mur de soutènement de la Place St Michel a été réalisé par la société APAVE qui préconise la mise en place d'aciers de couture au niveau des fissures, ainsi que la mise en place de barbecanes en partie basse du mur. La société LA MESSINE a remis l'offre la moins disante et propose d'exécuter ces travaux pour un montant de 2 514,00 €HT.

Après exposé des faits, l'ensemble du conseil municipal accepte de confier les travaux à la société LA MESSINE.

## **3) Demande de subvention au conseil général pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque et participation de la commune dans ce projet :**

Madame Chantal **BRICOUT**, conseillère municipale et en charge de la Bibliothèque de Verny annonce la demande de subvention d'un montant de 1500 € auprès du Conseil Général. Pour cela toutes les conditions étaient remplies pour prétendre à la demande de subvention pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque. Madame la Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir engager la commune sur les points suivants :

- La bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (ce qui est déjà le cas aujourd'hui),
- La commune continuera à verser plus d'un euro par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque,
- La commune proposera la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,
- La personne référent de la bibliothèque a déjà suivi la formation de base, et le module 1 « formations aux acquisitions»,
- Les acquisitions se feront dans une librairie spécialisée,
- La commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la division de la lecture publique et des bibliothèques,
- La commune facilitera l'accueil des publics prioritaires du département,
- La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- La commune porte cette subvention au budget et va acquérir les ouvrages au titre communal.

Après exposé, l'ensemble du conseil municipal accepte la demande de subvention auprès du Conseil Général et l'engagement de la commune sur les différents points évoqués.

**4) Réaménagement de la cuisine du Centre Faber : choix des entreprises pour les travaux d'électricité et de plomberie :**

Monsieur Victorien NICOLAS, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire précise que l'aménagement de la cuisine du Centre Faber nécessite des travaux d'électricité et de plomberie. Pour cela, il est proposé de retenir la société CLIM ELEC pour les travaux électriques pour un montant de 1 606,40 €HT et la société KI DEPANNE pour les travaux de plomberie pour un montant de 1 077,10 €HT.

Ces deux sommes seront imputés en investissement à l'opération 55 – Centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix des deux entreprises pour réaliser ces travaux.

**5) Achat d'accessoires pour la cuisine du Centre Faber :**

Monsieur Victorien NICOLAS, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire annonce que suite à l'achat de petits et gros électroménagers, il y a lieu de se fournir en divers matériels inox conformément à la réglementation en matière d'hygiène. Pour cela il est proposé l'achat de bacs, de grilles et de charriots en inox auprès de la société LORRENA pour un montant de 673,90 €HT et de confier les travaux de rallongement de la hotte à l'entreprise l'ATELIER DU FER pour un montant de 920,00 €HT.

Ces deux sommes seront imputées en investissement à l'opération 55 – Centre socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dans son ensemble vote ces sommes.

**6) Choix de l'entreprise pour le transport des enfants à la piscine :**

Monsieur Victorien NICOLAS, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire propose aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur le choix de l'entreprise qui aura en charge le transport des enfants à la piscine Lothaire chaque mardi hors vacances scolaires.

Pour cela, une consultation a été lancée, la société KEOLIS est la moins disante et propose une offre à 109,15 € HT soit 115,50 € TTC par date de transport. Après discussion du conseil municipal, il sera demandé à la société KEOLIS de fournir des bus avec ceintures de sécurité.

Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de confier le transport des enfants à la société KEOLIS.

**7) Ouverture de l'enquête publique pour la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire annonce qu'un avis d'ouverture d'une enquête publique a été lancé en vue de procéder à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'enquête publique débutera le 03 septembre et s'achèvera le 03 octobre 2009. Pour cela une publication sera faite dans le Républicain Lorrain et dans le journal la Semaine. Un registre est également à disposition du public afin d'y noter toutes les remarques éventuelles sur la modification du PLU.

Après exposé et délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ouverture de l'enquête publique.

## **8) Encaissement d'un chèque de 860,00 €:**

Madame la Maire propose l'encaissement d'un chèque de 860,00 € remis par notre assureur Groupama. Cette somme correspond aux dégâts d'infiltration des eaux survenus au Centre Socioculturel lors d'un récent orage.

Après délibération les membres du conseil acceptent dans son intégralité l'encaissement du chèque de Groupama.

## **DIVERS :**

- Naissances :
  - o Gautier MERSCH né le 14 juillet 2009 de Nicolas MERSCH et de Sandra COLLARINI domiciliés 45, rue de la Plénière,
  - o Elsa KUHN née le 24 juillet 2009 de Xavier KUHN et de Vanessa COFFION domiciliés 10, rue de la Plénière,
  - o Assouk BANG née le 05 août 2009 d'Arlette BANG domiciliée 11, rue de la Plénière.
- Le Président de la République a nommé Madame Pauldy Schmitt au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Elle souhaite que sa médaille lui soit remise à Verny. La cérémonie aura lieu le 16 octobre 2009 à 18h30 au Centre Faber,
- Jean-Louis MASSON organise une permanence avec les élus de la commune de Verny le 28 août 2009 à 16h30 en mairie,
- La CCV organise une réunion d'information sur la collecte des déchets le 25 août 2009 à 20h00 en mairie.

Fait en séance, le 17 août 2009  
Pour copie certifiée conforme.  
Mme la Maire.

Marie-Thérèse  
GANSOINAT-RAVAINE